

LISTE DES PIECES A FOURNIR A BAGREPOLE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'INVESTISSEMENT

Pour les personnes morales

- projet de convention d'investissement (projet rédigé par Bagrépôle) ;
- statuts ou toute pièce justifiant de la régularité de la constitution de la personne morale ;
- pouvoir du signataire de la convention ;
- déclaration d'existence fiscale ;
- certificat d'immatriculation identifiant financier unique (IFU) ;
- immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Document du projet (dossier juridique, dossier technique, dossier étude socio-économique, dossier financier, dossier étude de marché, étude environnementale)
- objet de l'activité projetée et/ou de l'activité actuelle ;
- attestation d'attribution provisoire ou autres titres d'occupation ou contrat de bail.(délivré par Bagrépôle)